

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif à la directive 2007/19/CE de la Commission du 30 mars 2007 portant modification de la directive 2002/72/CE concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires et de la directive 85/572/CEE du Conseil fixant la liste des simulants à utiliser pour vérifier la migration des constituants des matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 91 du 31 mars 2007)

Page de couverture et page 17, dans le titre, ainsi que page 22, avant la signature:

au lieu de: «30 mars 2007»

lire: «2 avril 2007»

Page 22, article 3, au paragraphe 1:

Premier alinéa:

au lieu de: «1<sup>er</sup> avril 2008»

lire: «4 avril 2008»

Troisième alinéa:

Point a):

au lieu de: «1<sup>er</sup> avril 2008»

lire: «4 avril 2008»

Point b):

au lieu de: «1<sup>er</sup> juin 2008»

lire: «4 juin 2008»

Point c):

au lieu de: «1<sup>er</sup> juin 2008»

lire: «4 juin 2008»

Point d):

au lieu de: «1<sup>er</sup> avril 2009»

lire: «4 avril 2009»

Page 22, l'article 4 se lit comme suit:

«La présente directive entre en vigueur le vingtième jour suivant le 3 avril 2007.»

---